Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260605-2026_06_05_04M-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 29 mai 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 5 juin 2026

MODERNISATION DE L'ASLH

RAPPORT N°04-06/2026

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260605-2026_06_05_04M-DE

I- Descriptif de l'opération

Le projet d'investissement porté par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Landéda vise à réaménager l'espace dédié aux préadolescents et aux plus grands enfants (« espace junior »), afin de maintenir leur fréquentation et de renforcer l'attractivité de la structure auprès de cette tranche d'âge.

Depuis plusieurs années, il est constaté que les attentes des enfants les plus âgés évoluent fortement. Afin de continuer à répondre à leurs besoins et de favoriser leur fidélisation au sein de l'ALSH, la commune souhaite proposer un espace plus convivial, confortable et adapté à leurs usages, favorisant à la fois les temps de détente, les échanges et les activités collectives.

Le projet prévoit ainsi l'acquisition de nouveaux mobiliers et équipements de loisirs permettant de créer un environnement plus chaleureux et plus attractif : assises confortables, tables d'activités, espaces de détente, jeux collectifs et équipements favorisant les activités ludiques et sportives.

Ce réaménagement doit permettre :

- D'améliorer les conditions d'accueil des enfants les plus grands ;
- De proposer des espaces mieux adaptés à leurs attentes et à leurs pratiques ;
- De renforcer l'attractivité de l'ALSH et de maintenir sa fréquentation sur cette tranche d'âge ;
- De favoriser la socialisation, l'autonomie et les activités collectives dans un cadre sécurisé et convivial.

À travers ce projet, la commune souhaite poursuivre une démarche qualitative d'amélioration continue de l'accueil de loisirs, en proposant aux enfants un cadre plus moderne, fonctionnel et stimulant.

II. Plan de financement prévisionnel

Le coût de l'opération est estimé à 2 728,83 € HT (3 274,59 € TTC)

Dépenses	**€ HT**	**Recettes**	**€**	**%**
Acquisition du mobilier	2 728,83 €	Subvention CAF – FME 2026	2 183,06 €	80%
		Autofinancement	545,77 €	20%
TOTAL	**2 728,83 €**	**TOTAL**	**2 728,83 €**	**100%**

Je vous propose :

- De valider le projet de modernisation de l'ALSH
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, au nom et pour le compte de la Commune de Landéda, des subventions publiques auprès des financeurs susmentionnés selon le plan de financement ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au projet et aux présents dossiers de demande de subvention.
- D'autoriser Monsieur le Maire à supporter et à apporter toutes modifications au plan de financement en fonction de l'évolution du projet. En cas d'augmentation de 3% de l'autofinancement, un nouveau vote du Conseil Municipal pourrait être nécessaire.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260605-2026_06_05_04M-DE

Commune de Landéda
Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 22
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°**04-06/2026**
Réunion du 05 juin 2026

MODERNISATION DE L'ASLH

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Philippe COAT, Rachel BODENES, Jean-Luc CATTIN, Martine KERFOURN, Laurent LE GOFF, Catherine COUSTANCE, Céline SIMIER, Hakara TEA, Alain PAUL, Isabelle POULLAIN, Françoise GOURIOU, Patrick TAVELLA, Muriel COLLOMBAT, Gwenaël MAHÉ, Florence MORIZE, Françoise GOURVENNEC, Brice ABDEBREIMAN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Alexandre TREGUER donne procuration à Brice ABDEBREIMAN
Camille SORDET donne procuration à Muriel COLLOMBAT
Ronan BIHANNIC donne procuration à Françoise GOURVENNEC
Franck DAOUBEN donne procuration à Martine KERFOURN
Katia GOUZIEN donne procuration à Françoise GOURIOU

Madame Bérengère CREAC'H a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Monsieur Philippe COAT, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal valide le projet de modernisation de l'ALSH.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter, au nom et pour le compte de la Commune de Landéda, des subventions publiques auprès des financeurs susmentionnés selon le plan de financement ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260605-2026_06_05_04M-DE

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au projet et aux présents dossiers de demande de subvention.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à supporter et à apporter toutes modifications au plan de financement en fonction de l'évolution du projet. En cas d'augmentation de 3% de l'autofinancement, un nouveau vote du Conseil Municipal pourrait être nécessaire.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260605-2026_06_05_04M-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	Procuration à Françoise Gourvennec
POULNOT-MADEC Anne		GOURIOU Françoise	
COAT Philippe		TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel		COLLOMBAT Muriel	
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	
KERFOURN Martine		MORIZE Florence	
LE GOFF Laurent		DAOUBEN Franck	Procuration à Martine Kerfourn
COUSTANCE Catherine		GOURVENNEC Françoise	
TREGUER Alexandre	Procuration à Brice ABDEBREIMAN	ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline		GOUZIEN Katia	Procuration à Françoise Gouzien
TEA Hakara		LAOT Romain	
SORDET Camille	Procuration à Collombat Muriel	CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain		GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle			